



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2015-06

La soussignée donne avis public qu'à la séance du conseil qui sera tenue le 1^{er} septembre 2015, à compter de 19h30, en la salle du conseil située au 245, chemin Picard à Shefford, il sera statué sur la demande de dérogation mineure relative à la propriété située sur la rue du Geai-Bleu Est (lot 2 595 235), en zone RV-2.

Cette demande consiste à permettre la construction d'un bâtiment accessoire de type garage dans la cour avant et ce, à l'intérieur de la marge latérale minimale de 6 mètres du bâtiment principal.

Or, le *Règlement de zonage #2005-419*, au premier alinéa de l'*article 32*, autorise, dans la zone RV-2, la construction d'un bâtiment accessoire en cour avant si celui-ci est implanté à l'extérieur de la marge latérale minimale de 6 mètres prescrite pour le bâtiment principal. Toutefois, le présent projet propose une implantation du bâtiment accessoire à 1.2 mètres à l'intérieur de la marge latérale.

Donc, la demande de dérogation porte sur une différence de 4,8 mètres au niveau de la distance minimale d'implantation du bâtiment accessoire.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure, lors de ladite séance du 1^{er} septembre 2015.

Fait à Shefford, le 12 août 2015

La directrice générale et secrétaire-trésorière, gma

Sylvie Gougeon